

## Marchés publics

### Procédures de Marchés publics

#### Fontaines d'eau potable dans les établissements recevant du public (ERP)

Les **établissements recevant du public (ERP)** pouvant accueillir **301 personnes et plus** doivent être équipés de **fontaines d'eau potable**. Nous vous expliquons la réglementation.

#### Qu'est-ce qu'une fontaine d'eau potable ?

Une **fontaine d'eau potable** est un dispositif de distribution d'eau potable :

**Raccordé** à un réseau d'eau potable

Et **permettant le remplissage** d'un récipient pour boisson (par exemple une gourde ou un verre)

#### Quels ERP doivent être équipés de fontaines d'eau potable ?

Les établissements recevant du public (ERP) pouvant accueillir simultanément **301 personnes ou plus** (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégories d'ERP) ont l'obligation d'être équipés de **fontaines d'eau potable accessibles au public**.  
Lorsque l'établissement est raccordé à un réseau d'eau potable, ces fontaines doivent y être raccordées.

#### Combien de fontaines d'eau potable doivent comporter les ERP concernés ?

**Les ERP pouvant accueillir entre 301 et 600 personnes** doivent être équipés d'**au moins 1 fontaine d'eau potable**.

Au-delà de 600 personnes, le nombre de fontaines d'eau potable est **augmenté de 1 fontaine par tranche supplémentaire de 300 personnes**.

À titre d'illustration, le tableau ci-dessous détaille le nombre de fontaines d'eau potable obligatoires pour les ERP pouvant accueillir jusqu'à 1 800 personnes :

Nombre minimal de fontaines d'eau potable dont doit être équipé un ERP en fonction de sa capacité d'accueil

NOMBRE DE PERSONNES POUVANT ÊTRE ACCUEILLIES DANS L'ERP	NOMBRE DE FONTAINES D'EAU POTABLE MINIMALES DEVANT ÊTRE INSTALLÉES DANS L'ERP
0 – 300	
301 – 600	1
601 – 900	2
901 – 1 200	3
1 201 – 1 500	4
1 501 – 1 800	5

#### Exemple

Un ERP pouvant accueillir jusqu'à 3 596 personnes doit être équipé d'au moins 11 fontaines d'eau potable.

#### Comment est organisé l'accès aux fontaines d'eau potable obligatoires ?

Les fontaines d'eau potable soumises à l'obligation sont indiquées par une **signalétique visible** (par exemple un affichage) et **leur accès est libre et gratuit**

#### Quelle est la sanction prévue en cas de non-respect de l'obligation ?

Lorsqu'il s'agit d'une obligation, le fait de ne pas mettre de fontaine d'eau potable à disposition du public est sanctionné d'une **amende** de 1 500 € (personnes physiques) ou de 7 500 € (personnes morales).

#### Questions – Réponses

Qu'est-ce qu'un établissement recevant du public (ERP) ?

**TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

## Et aussi...

[Règles de sécurité incendie d'un établissement recevant du public \(ERP\)](#)  
[Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées](#)  
[Produits en plastique interdits](#)

## Textes de référence

[Code de l'environnement : article L541-15-10](#)  
Création de l'obligation  
[Code de l'environnement : article D541-340](#)  
Seuils et précisions sur la mise en œuvre de l'obligation  
[Code de l'environnement : article R541-343](#)  
Sanction

## Marchés de Sari Solenzara

mardi 17 juin 2025 15:03:17 - Assistance :

0 892 434 363 0,40€/minute

du lundi au vendredi, 9h00-12h30 / 14h00-18h30

- [Accueil](#)
- [Annonces](#)
- [Données essentielles](#)
- [Assistance](#)
- [Outil de signature](#)
- [Qui sommes-nous ?](#)
- [Contactez-nous](#)

Espace Entreprise

s'inscrire / s'identifier ▾

Espace Acheteur Public

s'inscrire / s'identifier ▾

## ANNONCES

Moteur de recherche

Mots-clés

tous les mots clés  un des mots clés

Organisme

Département

Type d'avis

Type de marché

Date de publication entre  et le

Afficher uniquement les marchés dématérialisés

Afficher les résultats

**58 résultats correspondant à votre recherche**

Nombre de résultat(s) par page

Page : [1](#) | [2](#) | [3](#) | [4](#) | [5](#) | [6](#) | [7](#) | [8](#) | [9](#) | [10](#) ▶▶▶

**MAIRIE D OSANI - OSANI MAPA 2025-06-**

**03 (AAPC)**

**Objet** Réalisation pour l'ensemble de la commune d'OSANI (Curzu,- Osani -

**Avis de mise en concurrence**